



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question écrite n° 72416

Texte de la question

Dans sa réponse à la question écrite n° 60571 relative au nombre de réservistes servant sous ESR dans les formations musicales des armées, Mme la ministre de la défense indique que « l'armée de terre souhaite toutefois accroître la place de la réserve dans ce domaine particulier (...). En revanche, les commandants de formations musicales de l'armée de l'air, de la marine nationale et de la gendarmerie nationale n'envisagent pas, pour l'instant, d'augmenter le nombre de postes à pourvoir par des réservistes musiciens » M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense de bien vouloir lui indiquer les raisons de la position de ces trois dernières forces armées et quelles sont les directives qu'elle entend donner en la matière au niveau interarmées.

Texte de la réponse

Le plan de montée en puissance de la réserve opérationnelle prévoit le recrutement de 6 000 volontaires supplémentaires par an jusqu'en 2008, échéance de la loi de programmation en cours. Dans ce contexte, les armées et la gendarmerie nationale entendent donner la priorité à la satisfaction de leurs besoins opérationnels. Elles recrutent en conséquence des volontaires rapidement utilisables sur le terrain. Les formations musicales de l'armée de l'air comptent trois réservistes dans leurs rangs et il n'est pas envisagé d'aller au-delà, le volume et la composition actuels de ces formations permettant de répondre pleinement aux besoins identifiés. De même, les trois formations musicales de la marine nationale et les deux formations musicales de la gendarmerie nationale n'emploient pas de réservistes. Le nombre de militaires d'active est aujourd'hui suffisant pour remplir les missions qui leur sont dévolues. Sur un plan plus général, il ne serait pas opportun d'augmenter le nombre de postes de musiciens tenus par des réservistes alors que d'importants besoins opérationnels restent à satisfaire. Enfin, les nombreuses répétitions et les déplacements fréquents des musiques militaires sont très peu compatibles avec la disponibilité et les durées d'emploi des réservistes.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72416

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 août 2005, page 7928

Réponse publiée le : 27 septembre 2005, page 8972